

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

Autorisant l'Organisation d'un Bal Public
Le Vendredi 14 Juillet 2023

Arrêté N° 2023-06-01

Sylvain JOLY, Maire de la commune de Lunery,

Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 29 juin 1988,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 27 mars 1998 portant modification de la réglementation des bals publics,

Vu l'organisation d'un bal public par la Commission Sports, Loisirs, Culture et Cérémonie pour les festivités le Vendredi 14 Juillet 2023 – de 21 heures à 2 heures – au Théâtre de Verduze à Lunery,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La Commission Sports, Loisirs, Culture et Cérémonie de la Commune de Lunery est autorisée à organiser un bal public le Vendredi 14 Juillet 2023 de 21 heures à 2 heures au Théâtre de Verduze à Lunery.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et à Monsieur le Préfet du Cher.

Acte rendu exécutoire
Publication sur le site internet de la commune
lunery.fr le 9 Juin 2023

Établi en 2 exemplaires

Lunery, le 08 Juin 2023

Sylvain JOLY
Maire de Lunery

